

PROCÈS VERBAL  
Séance du Conseil communautaire du  
21 mai 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 21 mai à 18h30, le Conseil communautaire légalement convoqué en séance publique s'est réuni au siège de la Communauté de communes, sous la présidence de Monsieur Nolwenn MARCHAND.

**PRÉSENTS** : Benoît AUBRY, Sébastien BENOIT-GUYOD, Annie BERTHET, Robert BONNEFOY, Dominique BONNEFOY-CLAUDET, Antoine DELACROIX, Delphine GALLOIS, Catherine GARNIER, Christiane GROS, Nolwenn MARCHAND, Christophe MATHEZ, Marc NARABUTIN, Bruno PAGET-BLANC, Michel PUILLET, Medhi VANDEL, Jean-Michel VANINI, Sandrine VAUFREY, Amélie VION.

**EXCUSÉS AVEC POUVOIR** : Philippe DEJTER (pouvoir à Antoine DELACROIX), Sandrine PHILIPPE-GRENIER (pouvoir à Delphine GALLOIS).

**EXCUSÉS** : Claire CRETIN, Christophe VAZ-TEIXEIRA.

**QUORUM** : 11 élus

Après vérification du quorum, Monsieur le Président ouvre la séance de ce Conseil communautaire à 18h35. L'assemblée désigne comme secrétaire de séance : Annie BERTHET.

**Délibération n°2025/043 : Approbation du projet de Procès-Verbal**

Il y a lieu de formuler les éventuelles remarques sur le projet de procès-verbal de la réunion du 02 avril 2025. Le projet de PV est en **annexe n°1**.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **APPROUVE** à l'unanimité, le procès-verbal de la réunion du 02 avril 2025.

## **Délibération n°2025/044 : Décision modificative n°1 du budget Principal Communauté de communes**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2311-1, L2312-1 à L2313 et suivants,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 02 avril 2025 approuvant le budget primitif 2025,

Considérant la nécessité de procéder aux modifications de crédits telles que figurant ci-après pour :

- Augmenter les crédits des écritures de cession suite à la reprise du Quad de la DSP,
- Déplacer les crédits de l'opération n°84 vers l'opération n°95 dans le but de clôturer l'opération n°84.

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-6761 : Différences sur réalisations (+) transférées en investissement	0.00 €	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>0.00 €</b>	<b>2 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
R-775 : Produits des cessions d'immobilisations	0.00 €	0.00 €	0.00 €	2 000.00 €
<b>TOTAL R 77 : Produits spécifiques</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>2 000.00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>0.00 €</b>	<b>2 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>2 000.00 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
R-192 : Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations	0.00 €	0.00 €	0.00 €	2 000.00 €
<b>TOTAL R 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>2 000.00 €</b>
R-10222-84-633 : Aménagement du lac des Rousses	0.00 €	0.00 €	450.00 €	0.00 €
R-10222-95-633 : Aménag. abords lac des Rousses	0.00 €	0.00 €	0.00 €	450.00 €
<b>TOTAL R 10 : Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>450.00 €</b>	<b>450.00 €</b>
D-2128-84-633 : Aménagement du lac des Rousses	3 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2128-95-633 : Aménag. abords lac des Rousses	0.00 €	3 000.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>3 000.00 €</b>	<b>3 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>3 000.00 €</b>	<b>3 000.00 €</b>	<b>450.00 €</b>	<b>2 450.00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>2 000.00 €</b>		<b>4 000.00 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **ADOpte** à l'unanimité, la décision modificative n°1 du budget Principal « Communauté de communes » présentée ci-dessus.

## **Délibération n°2025/045 : Demande de subvention exceptionnelle – VTT Massif Jura**

M. le Vice-président explique que par délibérations n°2023/048 adoptée le 5 avril 2023 et n°2024/050 adoptée le 29 mai 2024, la CCSR a signé des conventions avec le club VTT Massif Jura qui est chargé d'assurer l'entretien courant des Bike-Parks des Rousses et de Prémanson induisant le versement d'une subvention annuelle de 1 500 € pour les Rousses et 1 000 € pour Prémanson (1 500 € la première année).

Des travaux forestiers entraînant des travaux de remise en état conséquents génèrent une charge de travail supérieure à celle estimée lors de la signature des dites conventions. Par conséquent le club sollicite la CCSR afin d'obtenir une subvention complémentaire exceptionnelle de 1 500 € en compensation de la surcharge de travail occasionnée.

18h38 arrivée de M. Jean-Michel VANINI.

M. Christophe MATHEZ indique que cela fait suite aux dégradations après l'exploitation forestière des arbres secs dans le fort des Rousses. Il précise que la Commune des Rousses a également payé une entreprise pour que celle-ci remette en état les chemins dégradés, mais il reste encore du travail de finition.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **ATTRIBUE** à l'unanimité, une subvention complémentaire exceptionnelle de 1 500 €.

### **Délibération n°2025/046 : Plan de financement – Aménagement du stationnement au lac de Lamoura**

Messieurs les Vice-présidents expliquent que depuis quelques étés, la CCSR met en place, en partenariat avec le service des routes du Département du Jura et la commune de Lamoura, un sens unique provisoire sur la RD292E3 le long du lac de Lamoura pour sécuriser cet espace très fréquenté et faciliter le stationnement.

Afin de faciliter la mise en place de ce dispositif, il est envisagé d'implanter de façon pérenne de la signalétique (panneaux occultables) sur ce linéaire.

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention du Département au titre de la dotation des amendes de police.

M. Robert BONNEFOY se demande si ce système est déjà opérationnel.

M. Medhi VANDEL ajoute que le système est déjà opérationnel mais pour le moment les panneaux ne sont pas fixes, c'est un système provisoire.

Mme Delphine GALLOIS précise qu'il conviendra de penser à remplacer le panneau vétuste qui indique les toilettes au Chalet du Lac.

Monsieur Medhi VANDEL indique qu'il s'agit d'un lieu privé.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'opération ;
- **SOLLICITE** un financement auprès du Conseil départemental du Jura au titre de la dotation des amendes de police à hauteur de 25% ;
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel suivant :

<b>Dépenses (HT)</b>		<b>Recettes (HT)</b>	
Fourniture de signalétique	8 846,57 €	Département du Jura (Dotation amende de police) 25%	3 340,89 €
Pose	4 517,00 €	CCSR Autofinancement 75%	10 022,68 €
<b>Total</b>	<b>13 363,57 € HT</b>		<b>13 363.57 € HT</b>

- **S'ENGAGE** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- **AUTORISE** M. le Président à signer tout document relatif à cette opération ;
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget Principal.

## **Délibération n°2025/047 : Renouvellement de la Convention de mise à disposition du terrain communal pour la borne de recharge des véhicules électriques**

Dans le cadre du dispositif Bouquet de Mobilités Alternatives pour Tous (BoMAT), porté par le Parc Naturel Régional du Haut-Jura (PNR), une borne de recharge pour véhicule électrique (IRVE) a été installée sur un terrain appartenant à la Commune. Cet investissement s'inscrit dans une politique de développement des mobilités durables à l'échelle du territoire.

Une convention signée entre la Commune et la Communauté de communes a défini les modalités de mise à disposition du terrain communal sur lequel est implantée la borne IRVE, propriété de la Communauté de communes.

Cette convention, conclue pour une durée de trois ans à compter du 27 juin 2022, arrive à échéance en juin 2025.

Afin d'assurer la continuité du service public de recharge électrique et maintenir l'engagement communautaire en faveur de la transition énergétique, il est proposé de procéder au renouvellement de ladite convention pour une durée de 7 mois.

La convention se trouve en **annexe n°2**.

M. Le Président propose de renouveler cette convention jusqu'à la fin de l'année 2025 date à laquelle le contrat de maintenance arrivera à échéance au niveau du Parc Naturel régional du Haut-Jura. Pour le moment nous n'avons pas de visibilité sur la suite. Le sujet sera ainsi évoqué à nouveau en conseil à l'automne.

Monsieur Christophe MATHEZ demande à ce que la borne soit enfin fixée.

Monsieur le Président indique que cette prestation est incluse dans le devis de maintenance.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **AUTORISE** à l'unanimité, le Président à signer la convention de renouvellement de mise à disposition du terrain communal sur lequel est installée la borne IRVE.

## **Délibération n°2025/048 : Modification des tarifs et du calendrier des activités estivales 2025**

M. le Vice-Président en charge des activités Quatre Saisons rappelle aux Conseillers communautaires que la Communauté de communes de la Station des Rousses a délégué, par convention de régie intéressée en date du 25 septembre 2024, la gestion du ski nordique et l'animation sportive et de loisirs de la Station des Rousses à la SAEM SGESTAR.

Lors du conseil communautaire du 19 mars 2025, il a été voté les tarifs pour l'été 2025 ainsi que le calendrier de l'offre correspondant.

En raison de la réduction de l'exploitation du jardin de Rouxy cette année, il est proposé la gratuité de l'accès pour l'été 2025 ainsi qu'une réduction du calendrier d'ouverture.

M. Medhi VANDEL précise que la Jardin de Rouxy sera ouvert sur 5 jours cet été du lundi au vendredi (sous surveillance des parents). L'offre ne sera au final pas très réduite, elle se composera du mini-golf rénové, Escape-Game, biathlon, jeux en bois, trampoline et tubing (bouées sur piste de glisse). L'accès sera gratuit avec des activités payantes.

18h47 arrivée de M. Antoine DELACROIX.

Mme Delphine GALLOIS s'interroge sur le nombre de personnes qui seront présentes sur le parc.

M. Medhi VANDEL indique qu'il y aura deux personnes, une pour la vente des tickets et le snacking et une pour la surveillance des activités.

Mme Annie BERTHET se demande si la CCSR a recueilli l'autorisation du club pour utiliser le tremplin.

M. Medhi VANDEL répond que nous avons l'autorisation du club ainsi que leur soutien.

Mme Annie BERTHET s'interroge sur la prise en charge des frais s'il y a dégradation de la structure.

M. Medhi VANDEL ajoute que normalement, il ne devrait pas y avoir de dégradations. Cependant, si l'utilisation devenait pérenne au fil des années, il conviendra de participer au frais de fonctionnement et d'entretien avec le club.

Mme Catherine GARNIER se demande comment l'Escape-Game sera installé.

M. Medhi VANDEL détaille que l'Escape-Game est une animation déjà existante, elle sera installée sous une tente.

Mme Delphine GALLOIS apporte des informations sur le personnel de la SAEM SOGESTAR en indiquant qu'un directeur, M. François HEID, est arrivé dans la structure. Quant au directeur marketing M. Anthony COLLET, il a quitté l'entreprise. C'est M. François HEID qui va chapeauter le service marketing dorénavant.

M. Medhi VANDEL ajoute que M. Pierrick AMIZET est parti à la retraite.

M. Christophe MATHEZ souligne que la proposition du Jardin de Rouxy pour cet été est mieux que ce que l'on imaginait.

M. Le Président précise qu'il est primordial de mettre un panneau à l'entrée de la zone pour présenter la prochaine aire de l'Omnibus.

Mme Annie BERTHET regrette que le Jardin de Rouxy soit fermé le dimanche.

M. Medhi VANDEL fait savoir que c'est une phase test cette année et que cela permet de réaliser quelques économies au niveau du personnel.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **APPROUVE** à l'unanimité, les tarifs et le calendrier pour la saison estivale 2025, annexés à la présente délibération.

### **Délibération n°2025/049 : Contrat de dépôt vente avec des artisans locaux – Boutique Espace des Mondes Polaires**

Les artisans locaux sollicitent régulièrement la boutique de l'Espace des Mondes polaires dans le but de déposer leurs produits à la vente en boutique. Le conseil communautaire, par délibération n°2024/138 proposait de formaliser cette démarche par le biais de conventions de dépôt-vente. Il y a lieu de compléter cette délibération par deux nouvelles conventions qui se trouvent en **annexes n°3a et 3b**.

M. Le Président indique une uniformisation des commissions à 15% pour l'ensemble des contrats de dépôt-vente.

Mme Annie BERTHET se demande s'il y a beaucoup d'artisans du Haut-Jura.

Mme Elodie SCARPELLINI précise les artisans du Haut-Jura avec lesquels nous travaillons déjà (BOIS DE LUNE aux Rousses, FLO COLORE à Prémanon, LALY CRÉA à Prémanon et LUMAKA aux Crozets).

M. Le Président souligne qu'il est possible de faire un point en fin d'année sur le débit des objets vendus afin d'analyser s'il y a un enjeu à moduler le niveau des commissions pour chaque convention.

M. Benoit AUBRY mentionne que cela pourrait permettre d'analyser l'impact éventuel sur la boutique, si les visiteurs préfèrent acheter des articles des artisans à la place des articles de la boutique.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, **APPROUVE** à l'unanimité, les deux projets de conventions et **AUTORISE** M. le Président à les signer.

### **Délibération n°2025/050 : Convention avec l'association Five-O Skate School – Espace des Mondes Polaires**

Monsieur le Président explique que L'Association Five-O Skate School qui propose des cours de skateboard souhaite pouvoir utiliser la piste roller quad de l'EMP en cas de replis par temps de pluie et proposer des initiations au skateboard.

Le projet de convention est présenté en **annexe n°4**.

M. Benoit AUBRY se demande si la pratique de cette activité de skateboard dégrade la piste.

M. Le Président précise qu'il n'y a pas eu de dégradation suite à la pratique du skateboard sur la piste. Par contre, les rollers laissent des traces noires sur le revêtement bleu, qui se révèlent très difficiles à nettoyer.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **APPROUVE** à l'unanimité, la convention avec L'Association Five-O Skate School et **AUTORISE** M. le Président à la signer.

### **Délibération n°2025/051 : Plan triennal de randonnée**

Monsieur le Vice-président explique que le Conseil départemental du Jura accompagne les collectivités dans le cadre du PDIPR (plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée). Cet accompagnement intervient dans le cadre d'un plan triennal pour la période 2025-2027. Il permet un financement pour l'entretien et la valorisation des itinéraires (entretien et balisage, signalétique directionnelle, points de départ et signalétique d'accueil, aménagement et valorisation, ...)

Le projet de plan triennal se trouve en **annexe n°5**.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le principe de l'opération et le plan triennal 2025-2027 ;
- **AUTORISE** M. Le Président à solliciter le Conseil Départemental du Jura pour obtenir la subvention liée au plan triennal 2025-2027 de randonnée sur le territoire de la Station des Rousses ;
- **APPROUVE** le plan de financement.

## **Délibération n°2025/052 : Convention annuelle d'entretien des itinéraires de promenades et randonnées**

Monsieur le Vice-président explique que l'association Sports et Neige de Lamoura (section de Haut-Jura Ski) qui organise notamment le Lamoura'Thlon a fait part à la CCSR de son souhait de faire le suivi (petit entretien et balisage) des itinéraires de randonnée pédestre sur la commune de Lamoura.

Actuellement les sentiers sont entretenus tous les ans et re-balisés tous les trois ans par les services de la SOGESTAR dans le cadre de la délégation de service public.

Un projet de convention (**annexe n°6**) est proposé à l'association pour un suivi plus régulier sur les 43km de linéaire sur la commune de Lamoura et proches alentours (connexion Lajoux, Septmoncel, Prémanon, Longchaumois) au tarif de 30 € du km et une somme forfaitaire de 250 € maximum pour l'achat du petit matériel nécessaire au balisage (grattoirs, pinceaux, brosses, peinture, ...).

Les membres de la commission Activités Quatre Saisons du 25 février ont émis un avis favorable à un conventionnement avec l'association.

M. Medhi VANDEL indique que cette action était inscrite depuis le début du mandat dans le contrat de Station, pour réaliser un suivi régulier et courant des chemins de randonnée. Cela permet de développer des partenariats et considérant l'état des forêts actuellement, il est important d'avoir l'aide des associations pour l'entretien.

M. Robert BONNEFOY souligne que cela permet une très grande réactivité.

M. Antoine DELACROIX ajoute que ces associations ont une connaissance fine du terrain et seront également force de proposition.

Mme Annie BERTHET se demande si ce partenariat change quelque chose par rapport à la prestation réalisée par la SAEM SOGESTAR.

M. Medhi VANDEL répond qu'à terme nous pourrions déléguer le balisage à la SAEM SOGESTAR. Pour le moment, les associations viennent en complément de leur prestation.

Mme Sandrine VAUFREY souhaite que le premier prestataire, la SAEM SOGESTAR, ne se décharge pas de son travail sur l'association.

M. Medhi VANDEL précise que le coût sera moindre pour la prestation réalisée par la SAEM SOGESTAR.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **APPROUVE** à l'unanimité, le projet de convention et **AUTORISE** M. le Président à la signer.

## **Délibération n°2025/053 : Convention activités paddle encadrées au Lac des Rousses avec la Boîte à Montagne**

M. le Vice-président explique que la Boîte à Montagne a sollicité la commune des Rousses puis la CCSR pour procéder à l'installation de quatre bouées informatives (faune piscicole, faune avicole, paysages et topographie) sur le lac des Rousses pour agrémenter leur activité encadrée de paddle proposée durant l'été.

Pour rappel, les rives du lac et le lac sont mis à disposition à la CCSR sur la période du 1<sup>er</sup> mai au 30 septembre par la commune des Rousses.

La Boîte à Montagne a sollicité par mail le 3 mai le renouvellement de la convention établie en 2024 pour définir le cadre de l'activité et les emplacements autorisés pour l'implantation des bouées. Un projet de convention est ainsi présenté en **annexe n°7**.

M. Medhi VANDEL propose un forfait à 50 € pour la période du 1<sup>er</sup> mai au 30 septembre.

M. Le Président indique que le coût doit être symbolique car l'occupation du domaine public ne peut se faire à titre gracieux. Une convention similaire a été signée par la Commune de Prémanon pour du tir à l'arc en forêt.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **APPROUVE** à l'unanimité, cette convention et **AUTORISE** M. le Président à la signer.

#### **Délibération n°2025/054 : Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage entre la commune de Prémanon et la CCSR relative à l'aménagement de la voie verte**

M. le Vice-Président explique que la CCSR et la Commune de Prémanon proposent une convention (**annexe n°8**) dans le but de définir les conditions techniques, administratives et financières de la réalisation des travaux de la voie verte sur le domaine public et privé de la commune.

La convention présente également l'état de la situation domaniale (domaine public et privé de la commune et de la CCSR) à l'issue des travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **APPROUVE** à l'unanimité, la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage entre la commune de Prémanon et la CCSR relative à l'aménagement de la voie verte.

#### **Délibération n°2025/055 : Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage entre la commune des Rousses et la CCSR relative à l'aménagement de la voie verte**

M. le Vice-Président explique que la CCSR et la Commune des Rousses proposent une convention (**annexe n°9**) dans le but de définir les conditions techniques, administratives et financières de la réalisation des travaux de la voie verte sur le domaine public et privé de la commune.

La convention présente également l'état de la situation domaniale (domaine public et privé de la commune et de la CCSR) à l'issue des travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **APPROUVE** à l'unanimité, la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage entre la commune des Rousses et la CCSR relative à l'aménagement de la voie verte.

#### **Délibération n°2025/056 : Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage entre le département du Jura et la CCSR relative à l'aménagement de la voie verte le long des routes départementales**

M. le Vice-Président explique que le département du Jura propose une convention dans le but de définir les conditions techniques, administratives et financières de la réalisation des travaux de la voie verte en proximité des routes départementales et sur le domaine public du département.

M. Antoine DELACROIX indique que cette convention sera sûrement modifiée, car il n'est pas fait mention de la reprise des emprises de la voie verte par la CCSR, ce qui risque de poser des difficultés pour la suite, notamment au niveau de l'entretien.

M. Sébastien BENOIT-GUYOD souhaiterait avoir un point actualisé sur le début des travaux et les étapes afin d'avoir des réponses claires à apporter aux habitants.

M. Le Président dit que nous ferons suivre aux élus le compte-rendu de la réunion de démarrage des travaux en date du 27 mai.

M. Antoine DELACROIX mentionne qu'il serait judicieux de faire un communiqué de presse également.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **APPROUVE** à l'unanimité, la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage entre le département du Jura et la CCSR relative à l'aménagement de la voie verte le long de des routes départementales.

#### **Délibération n°2025/057 : Délégation de service public relative aux activités nordiques et à l'animation sportive et de loisirs de la Station des Rousses – Compte-rendu annuel 2023-2024**

Dans le cadre de la convention de régie intéressée qui a été conclue le 25 septembre 2025 et qui lie la Communauté de communes et la SOGESTAR, cette dernière fournit un compte-rendu annuel de ses activités déléguées (article 24).

Vous trouverez ce rapport en **annexe n°10**.

Le Conseil communautaire **PREND ACTE** du compte-rendu annuel 2023-2024 de la délégation de service public relative aux activités nordiques et à l'animation sportive de la Station des Rousses.

#### **Délibération n°2025/058 : SICTOM du Haut-Jura – Compte rendu annuel 2024**

En vertu des articles L.5211-39 et L.224-17-1 du code général des collectivités territoriales, le Président du SITCOM du Haut-Jura fournit un compte-rendu annuel sur le prix et la qualité du Service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés. Madame Christiane GROS en présente les principaux enseignements à l'assemblée.

L'année 2024 se termine avec des avancées notables dans les projets lancés en début de mandat. Plusieurs réalisations viennent marquer cette période de manière significative.

Tout d'abord, le déploiement des conteneurs semi-enterrés se poursuit dans les communes de notre territoire. Grâce aux nouvelles implantations de cette année, près de 90% des usagers sont désormais desservis par des points d'apports volontaires pour leurs déchets résiduels et leurs déchets d'emballages.

À titre de comparaison, le coût d'une tonne collectée en point d'apport volontaire est de 86,30 €/tonne contre 287 €/tonne pour un service en porte-à-porte.

Le travail de refonte de la redevance spéciale, entreprise cette année, qui n'était plus adaptée au mode de collecte en points d'apport volontaire, et qui nécessitait d'être réajustée afin que chaque producteur de déchets assimilés non ménagers contribue de manière équitable au financement du service.

Un autre projet majeur a été le démarrage des travaux de construction de la nouvelle déchèterie sur la commune de Saint-Claude.

**2024 en chiffres :**

- => 8 communes desservies en porte à porte
- => 45 communes desservies en conteneurs semi-enterrés et 2 partiellement équipés
- => 147 493 Kilomètres parcourus

**Les moyens techniques :**

- => 6 véhicules type EVOLUPAC pour la collecte des points semi-enterrés
- => 4 bennes ordures-ménagères classique pour la collecte des bacs roulants
- => 5 bennes 6x4 AMPLIROLL pour le transport des caissons de déchetterie, la collecte du papier (4m3), le lavage des conteneurs semi-enterrés.
- => 3 véhicules utilitaires utilisés pour la collecte du papier carton en régie, ainsi que la livraison/réparation des bacs roulants.



**Les tonnages 2024 :**

**12 305.75 tonnes** de déchets ménagers (**216.67 kg/Habitant**) ont été collectés puis traités par le Sydom du Jura dont :

- 9 680.01 tonnes d'OMR grises** collectées soit **170.44 kg/habitant**  
*(en baisse de 312.81 tonnes soit -3.13% par rapport à l'année 2023)*
- 2 625.74 tonnes de déchets recyclables bleus/jaunes** soit **46.23 kg/habitant**  
*(en hausse de 11.93 tonnes soit +0.46% par rapport à l'année 2023)*

Monsieur Antoine DELACROIX signale que certains moloks et conteneurs à verre débordent et ne sont pas relevés.

Madame Christiane GROS indique qu'il suffit d'appeler le SICTOM pour demander un passage supplémentaire et informe que la nouvelle déchèterie de Saint-Claude devrait être opérationnelle en septembre 2025.

Le Conseil communautaire **PREND ACTE** du rapport annuel de 2024 sur le prix et la qualité du Service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés.

**Délibération n°2025/059 : Motion de soutien aux petites lignes ferroviaires du Réseau Ferré National**

Par courrier du 06 mars 2025, la Région Bourgogne-Franche-Comté informe qu'elle dispose d'un des réseaux ferrés les plus denses, qui représente 10% du réseau ferré national. Cette situation impose à la Région un effort budgétaire conséquent. Ainsi, en 2023, la Région Bourgogne-Franche-Comté était en tête des dépenses en euros par habitant affectés au fonctionnement des politiques de mobilité (180 euros).

Alors que ce réseau est propriété de l'État, la Région se trouve aujourd'hui confrontée à la difficulté de la prise en charge des investissements nécessaires à l'entretien des dessertes ferroviaires des secteurs les plus ruraux, qui représentent 25% du réseau régional.

En Bourgogne-Franche-Comté, le gestionnaire d'infrastructures SNCF Réseau évalue entre 400 et 500 millions d'euros le besoin en investissements d'ici à 2032. La Région se trouvant dans l'impossibilité d'assumer un tel niveau d'investissement dans le ferroviaire, qui plus est en lieu et place de l'État, propriétaire du réseau.

Sans un soutien renforcé de l'État, ces lignes ferroviaires sont menacées de dégradations continues et aléatoires, contraignant la SNCF à restreindre, voire à interdire les circulations pour des raisons de sécurité.

Ainsi, les élus régionaux ont adopté à l'unanimité, lors de l'assemblée plénière du 21 février, un rapport visant à entamer une renégociation avec l'État dans le cadre du protocole dit « lignes de desserte fine du territoire ».

Dans la perspective de cette négociation avec l'État, le soutien des collectivités est précieux pour peser en faveur d'un sauvetage pérenne des petites lignes.

Mme Delphine GALLOIS indique que depuis 70 ans aucun investissement structurant n'a été réalisé et que le cadencement n'est pas adapté aux besoins du territoire. Elle précise que si nous n'avons plus cette ligne ferroviaire nous serons complètement enclavés.

M. Christophe MATHEZ craint que l'on vienne ensuite nous demander de participer financièrement aux travaux pour le maintien de cette ligne.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, **ADOpte** à l'unanimité, cette motion de soutien aux petites lignes ferroviaires.

### **Délibération n°2025/060 : Liste des actes signés par le Président**

Vu les articles L5211-09 et L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les délibérations du Conseil de communauté du 4 juin 2020 et du 17 juin 2020 donnant délégation d'attributions au Président,

M. le Président donne compte-rendu des actes signés depuis la dernière séance du conseil communautaire :

- Contrat : Fonctionnement skibus février 2025  
Cocontractant : TRANSARC Prix TTC : 99 249.65 €
- Contrat : Cloches en plexiglas pour vitrines exposition 2025  
Cocontractant : SOLITS Prix TTC : 1 540.87 €
- Contrat : Articles divers boutique  
Cocontractant : CREATIONS DANI Prix TTC : 1 593.61 €

- Contrat : Articles divers boutique  
Cocontractant : CEDATEC Prix TTC : 1 106.65 €
- Contrat : Signalétique du bike-park  
Cocontractant : INTERTRACE Prix TTC : 1 610.40 €
- Contrat : Players pour office du tourisme de Prémamanon  
Cocontractant : KARDHAM DIGITAL Prix TTC : 1 853.64 €
- Contrat : Vitrines table pour exposition d'objets  
Cocontractant : MANUTAN Prix TTC : 2 989.73 €
- Contrat : Réfection du bâtiment de la girarde de Lamoura Façade  
Cocontractant : FACADES ET TRADITION Prix TTC : 5 900.00 €
- Contrat : Réfection bâtiment de la Girarde de Lamoura Chassis + porte  
Cocontractant : MORAND Prix TTC : 3 749.59 €
- Contrat : Articles divers boutique  
Cocontractant : NEMERY ET CAMEJANE Prix TTC : 1 268.40 €
- Contrat : Téléformation GTS V5 - EMP  
Cocontractant : VIVATICKET Prix TTC : 2 901.00 €
- Contrat : Machine à Mousse  
Cocontractant : France EFFECT Prix TTC : 3 492.78 €
- Contrat : Signalétique amélioration nordique  
Cocontractant : PIC BOIS Prix TTC : 2 943.18 €

### Questions diverses

- Chiffres clés 2024 – Mission Locale (**annexe n°13**)
- **Extension de la maison médicale** : M. Le Président indique que la consultation des entreprises a été mise en ligne la semaine dernière pour l'extension de la maison médicale, la remise des offres est prévue le 13 juin.
- **Projet Omnibus** : M. Le Président précise que nous en sommes à la phase de restitution du PRO/DCE afin d'être prêt à publier le marché de consultation des entreprises si les subventions venaient à arriver.
- **Réunion sur l'éventuelle fusion** des 3 communautés de communes haut-jurassiennes pour les membres du bureau le lundi 26 mai, 18h30 à Morbier.
- **Pensée pour M. Jean DANIEL**, ancien maire de Lamoura, qui a notamment siégé à la Communauté de communes et qui nous a quitté.
- M. Le Président indique que le poste de chargé de communication sera occupé dès le 1<sup>er</sup> juillet par **Mme Nadège BONNET MATHIEU**.
- Le vernissage de la nouvelle exposition temporaire « Passions polaires - Quand les rêves mènent aux pôles » aura lieu le vendredi 6 juin à 18h00.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 20h27.

Fait aux Rousses, le 28 mai 2025

Le Président,

La Secrétaire,

Nolwenn MARCHAND

Annie BERTHET

PROJET